

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2026

Le 23 février 2026 à 20 heures, le conseil municipal réuni à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, LAPALUD, MILLET, DUMONT, FAGNI, MANGUELIN, DESSERTINE et PESTELLE
Mmes AJOUX, CHAMBAUD, DESSERTINE, MICHAUD, MOISSONNIER, ROGNARD

Secrétaire de séance : Mireille AJOUX

En préambule, Monsieur le Maire donne la parole à Muriel PIPAZ, responsable bénévole de la bibliothèque municipale, pour présenter un bilan de l'activité de la bibliothèque sur l'année 2025.

1) Approbation du dernier procès-verbal

Aucune remarque n'étant formulée à l'encontre du procès-verbal du conseil municipal du 02/12/2025, il est adopté à l'unanimité (Pour : 15 voix).

2) Finances

► **Reprise anticipée des résultats 2025 – Budget Assainissement et Budget Principal**

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique (C.F.U.).

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du C.F.U., le conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du C.F.U., procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune et du budget d'assainissement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (15 voix Pour) :

- De reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026 d'assainissement et dans le budget principal 2026.
- Dit que les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

Pour le Budget Assainissement

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES Année courante - 2025	38 623,57	119 427,42
DEPENSES Année courante - 2025	77 054,75	63 062,82
RESULTAT Net de l'exercice 2025	- 38 431,18	56 364,60
RESULTATS ANNEE 2024	407 253,25	312 457,52
Affectation à déduire		
RESULTAT DE CLOTURE	368 822,07	368 822,12
Affectation au c/1068/2026		
Résultats à porter au budget 2026	368 822,07	368 822,12

à porter à la ligne 001 à porter à la ligne 002

Pour le Budget Principal

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES Année courante	718 661,74	895 726,89
DEPENSES Année courante	395 319,37	772 789,34
RESULTAT Net de l'exercice	323 342,37	122 937,55
RESULTATS ANNEE 2024	26 940,28	1 300 371,71
PART AFFECTÉ à l'inv. en 2025		-539 619,80
RESULTAT DE CLOTURE	350 282,65	883 689,46
RAR RECETTES	0,00	0,00
RAR DEPENSES	-43 809,43	0,00
RESULTATS CORRIGES 2025	306 473,22	883 689,46
Résultats à porter au budget 2026	350 282,65	883 689,46
	à porter à la ligne 001	à porter à la ligne 002

► Vote du budget Assainissement 2026

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses

chapitre	Libellé	CFU 2024	BP 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	21 864,57	96 000,00	63 600,00
66	Charges financières	6 625,38	12 100,00	5 500,00
67	Charges exceptionnelles		2 000,00	-
023	Virement à la section d'inv.	-	280 577,02	360 223,62
042	Opérations d'ordre	37 210,00	37 214,50	51 612,50
Total des Dépenses de Fonctionnement		65 699,95	427 891,52	480 936,12

Recettes

Chap.	Libellé	CFU 2024	BP 2025	BP 2026
70	Prestations de services	116 224,89	70 000,00	79 600,00
74	Subvention d'exploitation			-
77	Produits exceptionnels	4 223,66	-	-
TOTAL DES RECETTES RÉELLES		120 448,55	70 000,00	79 600,00
042 Opération d'ordre			45 434,00	32 514,00
002- excédent antérieur reporté			312 457,52	368 822,12
Total des Recettes de Fonctionnement		120 448,55	427 891,52	480 936,12

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 480 936,12 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses

Chap.	Libellé	CFU 2024	BP 2025 +DM	BP 2026
20	Immobilisation incorporelles (frais d'études)		30 000,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles (travaux qui se termineront dans l'année)	8 602,00	309 805,01	300 000,00
23	Immobilisations en cours (travaux sur plusieurs années)	-	309 805,01	353 144,19
16	Emprunts et dettes assimilés	29 416,22	30 000,75	30 600,00
TOTAL DÉPENSES RÉELLES INVESTISSEMENT		38 018,22	679 610,77	733 744,19
040	opérations d'ordre entre sections		45 434,00	32 514,00
041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section			50 000,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		38 018,22	725 044,77	816 258,19

Recettes

	Libellé	CFU 2024	BP 2025 + DM	BP 2026
O21	Virement de la section fonctionnement		280 577,02	360 223,62
040	Opérations d'ordre entre sections	37 210,00	37 214,50	37 212,50
041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section			50 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE	37 210,00	272 357,52	447 436,12
001	Report résultat N-1 (positif)		407 253,25	368 822,07
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	37 210,00	725 044,77	816 258,19

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 816 258,19 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour)

- **APPROUVE** le Budget Assainissement 2026 présenté ci-dessus

► Vote du budget Principal 2026

Section Fonctionnement

Dépenses

chapitre	Libellé	CFU 2024	BP 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	199 524,18	349 000,00	349 520,00
012	Charges de personnel	312 901,34	422 272,00	372 431,00
014	Atténuations de produits	210,00	500,00	1 500,00
65	Autres charges de gestion courante	127 600,68	151 083,58	161 128,88
66	Charges financières	13 403,76	12 300,00	11 065,74
67	Charges exceptionnelles	294,00	1 000,00	
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	653 933,96	936 155,58	895 645,62
023	Virement à la section d'inv.		623 694,33	759 317,84
042	Opérations d'ordre	1263,43	1 036,00	996,00
	TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE	1 263,43	624 730,33	760 313,84
	Total des Dépenses de Fonctionnement	655 197,39	1 560 885,91	1 655 959,46

Recettes

Chap.	Libellé	CFU 2024	BP 2025	BP 2026
64	Atténuation de charges (Gras savoie)	6 520,04	-	-
70	Produits des services	7 485,83	550,00	1 550,00
73	Impôts et taxes	454 934,00	421 364,00	421 370,00
74	Dotations, subventions et participations	331 378,20	278 220,00	269 350,00
75	Autres produits de gestion courante	161 075,84	100 000,00	80 000,00
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES	961 393,91	800 134,00	772 270,00
	002- excédent antérieur reporté	988 726,00	760 751,91	883 689,46
	Total des Recettes de Fonctionnement	1 950 119,91	1 560 885,91	1 655 959,46

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 655 959,46€

Section Investissement

Dépenses

Chap.	Libellé	CA 2024	Total BP 2025	RAR 2025	BP 2026	Total BP 2026
20	Immobilisation incorporelles		30 000,00		60 000,00	60 000,00
21	Immobilisations corporelles	13 759,41	99 694,33	4 852,80	746 904,64	746 904,64
23	Immobilisation en cours		200 000,00		200 000,00	200 000,00
27	Autres - Portage EPF				3 700,00	3 700,00
Op. 28	Modernisation éclairage public	50 347,78	7 877,00			
Op.83	Ecole	1 333,80	40 000,00			
Op. 85	Voirie communale	4 957,85	20 238,00			
Op.87	Bâtiments communaux	35 682,21	60 552,00	3 162,62	3 162,62	3 162,62
Op.88	Achat matériel et mobilier	39 137,41	52 903,00			
Op.90	Service incendie	-	28 415,00			
Op.92	Logements locatifs	-	50 000,00	7 070,81	7 070,81	7 070,81
Op.93	Rénovation salle des fêtes	8 600,00				
Op.94	Réhabilitation bâtiment sinistré	2 279,74				
Op.96	Cheminement Rte de la Mitaine	29 863,18				
Op.97	Aménagement de la place		20 000,00			
Op.100	PLU	6 277,50	34 723,00			
Op.101	Hangar Chagneux	10 018,18				
Op.102	Etude cheminement rte Châtillon/Laiterie/Beaumont	10 822,49	611 600,00	28 723,20	200 000,00	228 723,20
Op.103	Eglise	-	20 000,00			
TOTAL des dépenses d'équipement		213 079,55	1 276 002,33		1 215 751,84	2 259 561,27
16	Emprunts et dettes assimilées	44 099,36	45 506,60		45 844,22	45 844,22
41	Dépenses d'ordre d'investissement	8 615,40	70 521,06		1 261 596,06	1 305 405,49
	001 - Solde d'exécution reporté	28 658,53				
Total des Dépenses d'Investissement		1 144 380,93	1 325 558,71	43 809,43	1 261 596,06	1 305 405,49

Recettes

chapitre	Libellé	CFU 2024	BP 2025 + DM	BP 2026
13	Subventions d'investissement	90 101,37	126 048,00	169 809,00
TOTAL des recettes d'équipement		90 101,37	126 048,00	169 809,00
10	Dotations, fonds et réserves (dont affectation résultat)	222 436,32	544 913,61	25 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	670,00		
TOTAL des recettes financières		223 106,32	544 913,61	25 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement		623 694,33	759 317,84
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 263,43	6 136,00	996,00
041	Opérations patrimoniales	70 521,06	14 267,80	
TOTAL des recettes d'ordre		71 784,49	644 098,13	760 313,84
001	Solde section invt reporté		26 940,28	350 282,65
TOTAL des recettes d'investissement		384 992,18	1 342 000,02	1 305 405,49

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 305 405,49 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) APPROUVE le budget primitif 2026 du Budget Principal.

3) Subventions

► Subvention Pôle Enfance

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'afin de maintenir la trésorerie de l'association tout en lui permettant d'assurer pleinement ses fonctions de service public que sont la restauration scolaire et l'accueil périscolaire, il convient de soutenir cette association qui joue un rôle majeur au sein de la commune.

Après des réunions de travail avec l'association Pôle Enfance et les trois communes concernées, un accord a pu être trouvé sur un montant. et il est donc proposé d'attribuer une subvention de 34 500,00 € à Pôle Enfance de Marlieux pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

- **ACCORDE** une subvention de 34 500,00 € à Pôle Enfance de Marlieux
- **AUTORISE** le Maire à solliciter la participation des communes de Saint-Germain-sur-Renon et La Chapelle-du-Chatelard au prorata du nombre d'enfants inscrits à Pôle Enfance, conformément à la convention du groupement des communes avec le Pôle Enfance, soit :
 - Pour la commune de **Saint-Germain-sur-Renon** : 21 enfants, soit **4 674,20 €**
 - Pour la commune de **La Chapelle du Chatelard** : 23 enfants, soit **5 119,35 €**
 - Pour la commune de **Marlieux** : 111 enfants, soit **24 706,45 €**

► **Subventions associations**

Le Maire informe le conseil municipal que la commission Finances a étudié les demandes de subvention des associations reçues à ce jour. Il présente à l'assemblée un tableau récapitulatif et demande au conseil municipal de valider les propositions d'attributions présentées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité les subventions suivantes :

	ASSOCIATIONS	Subventions 2026
ASSOCIATIONS DE MARLIEUX	Amicale des sapeurs pompiers	150,00 €
	Coopérative scolaire	3 300,00 €
	Comité des fêtes	800,00 €
	Ecole St Jean Bosco	700,00 €
	Sou des écoles	1 100,00 €
	Souvenir Français	200,00 €
	Sous-Total	6 250,00 €
AUTRES	Académie de la Dombes	100,00 €
	Ain Coup de Patte	200,00 €
	APE College Léon Comas	500,00 €
	Bouchoux Condeissiat	200,00 €
	Clique varaxoise	200,00 €
	Sous-Total	1 200,00 €
	TOTAL	7 450,00 €

► **Adhésion CAUE**

Le renouvellement de l'adhésion de la commune au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain (C.A.U.E.) s'élève pour l'année 2026 à 63,4 € (0,05 € x 1268 hab). L'adhésion donne droit à 4 demi-journées d'accompagnement pour conseiller la commune sur ses projets d'aménagement, de planification, de construction ou de réhabilitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité (15 voix) de renouveler l'adhésion de la commune au CAUE.

4) Urbanisme

► **DIA**

Le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente ci-dessous :

DOSSIER	PROPRIETAIRE - BIEN	ACHETEUR - COUT
DIA 00123526V0001	OBJECTIF PIERRE 64 Chemin de <u>Sermenaz</u> 01700 NEYRON Parcelle non bâtie Parcelles B 0843 - 467 m2	MARTEL Thomas et COTTE Manon 40 Rue de la salle des fêtes 01240 MARLIEUX 102 000,00 €

► Acquisition du local de la ZA Les Charpennes

Le Maire revient sur la délibération du conseil municipal du 02/12/2025, en ce qui concerne l'acquisition d'un local dans la Zone Artisanale Les Charpennes. Le conseil municipal avait décidé de ne pas acquérir le bien.

La commune a été relancée par Monsieur MORRIER, Directeur de l'EPF (Etablissement Public Foncier) de l'Ain, qui estime que c'est une opportunité pour la commune ; étant ici précisé que le prix de vente a été négocié à 155.000,00 € contre 200.000,00 €.

Le Maire propose aux conseillers municipaux de se re-poser la question sur le fait d'acquérir ou non ce local.

Stéphane LAPALUD rappelle que le projet avait été abandonné, faute de pouvoir faire « ce qu'on veut ».

Le Maire précise que depuis, le service ADS (autorisations des droits des sols) a été interrogé sur ce sujet. Il est possible d'installer une salle de réunion, des professions paramédicales, ...

Plusieurs conseillers s'interrogent sur la localisation excentrée du local, qui peut être un problème.

Des précisions sont apportées :

- Les 2 conteneurs présents à côté du local restent (possibilité de stockage),
- La Communauté de Communes de la Dombes a déjà des demandes d'installations dans le cadre du projet d'extension de la ZA (artisans, ...),
- Le portage de l'EPF serait sur 15 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité (Pour : 10 voix – Abstentions : 5 voix) d'acquérir le local.

5) Recensement de la population

► Bilan du recensement

La collecte du recensement a eu lieu du 15 janvier au 14 février. Elle a été réalisée par 2 agents recenseurs au lieu de 3 comme prévu initialement, sous la houlette de Delphine CURNILLON, coordonnatrice communale.

Il y a eu **80,7 % de réponse par internet** et seulement **3,3 % de logements non enquêtés** (refus ou habitants impossible à joindre). Le résultat provisoire est de **1240 habitants** (contre 1140 habitants lors du dernier recensement de 2020). Ce résultat doit être complété avec les effectifs de l'école privée Saint-Jean-Bosco qui est recensée à part, directement par un agent de l'INSEE. Il est également présenté au conseil municipal, on tableau comparatif en ce qui concerne l'évolution des logements sur la commune :

Recensement	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements occasionnels	Logements vacants	Non-enquêtés	TOTAL
Année 2020	466	14	0	36	26	542
Année 2026	506	8	4	29	17	564
Évolution	+ 40	- 6	+ 4	- 7	- 9	+ 22

Les résultats du recensement après comptage par l'INSEE seront communiqué courant juillet-août 2026.

► Révision de l'indemnité des agents recenseurs

Il est rappelé aux conseillers municipaux, la rémunération des agents recenseurs qui a été votée lors du conseil municipal du 27/10/2025, à savoir :

- 1,13 € par feuille de logement complétée
- 1,72 € par bulletin individuel complété
- 30,00 € par demi-journée de formation
- 200,00 € de prime qualité
- 150,00 € de frais de déplacement (pour le district 6)

Comme indiqué précédemment et suite à un désistement, le recensement a été réalisé par 2 agents recenseurs au lieu de 3. La commune de Marlieux étant divisée en 3 zones de collecte (appelées « district »), la zone vacante a été partagée entre les 2 agents recenseurs, avec leur accord, ce qui a engendré pour eux une charge de travail supplémentaire.

En remerciement du travail fourni par les agents recenseurs, il est proposé de revaloriser la prime qualité à 300,00 € (partage des 200,00 € de prime qui auraient dû revenir au 3^{ème} agent).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de revaloriser la prime qualité à 300,00 € par agent recenseur. Les autres montant demeurent inchangés.

6) Point sur les travaux

Le Maire donne la parole à Michel ALBERTI.

► **Cheminement doux – Route de Beaumont** : Les travaux ont été réalisés en 2 semaines par l'entreprise CHAPELAND TERRASSEMENT. Il reste les marquages à faire et une barrière doit être installée pour protéger le regard d'eau.

André DESSERTINE demande pourquoi le regard n'a pas été bouché avec une grille. Le Maire explique que pour cela, il aurait été nécessaire de demander des autorisations aux syndicats de rivières.

► **Cheminement doux – Rue de la laiterie** : Les travaux ont pris du retard à cause des intempéries. Tout se passe bien et les tuyaux d'assainissement ont été réparés (suite à l'affaissement qui avait été remarqué au début de la rue).

► **Signalisation (suite aux 3 cheminements doux)** : Les travaux de signalisation avaient été reportés, car le département devait refaire l'enrobé.

Monsieur CANAUX, technicien du département, est venu faire le point sur place :

- Le département prend en charge la remise en état de la signalisation existante,
- La commune pourra ajouter de la signalisation à ses frais.

► **Algeco** : Le bungalow choisi auprès de l'entreprise ARAMIS a été installé en 2 semaines, pendant les vacances de février. Le système de chauffage ayant été livré tardivement, le technicien de l'entreprise est revenu travailler le samedi-dimanche pour que tout soit prêt pour la rentrée. Les élèves de CP ont pu intégrer l'Algeco ce matin-même et l'institutrice est ravie de sa nouvelle classe.

7) Approbation du rapport de la CLECT

Le Maire fait état du rapport de la CLECT réunie le 5 janvier 2026 pour évaluer le coût des charges transférées en lien avec la restitution de la compétence relative à l'Entretien, aménagement gestion et développement de la base de loisirs « la Nizière » à Saint-Nizier-le-Désert à la commune de Saint-Nizier-le-Désert, et la modification de l'intérêt communautaire concernant le Plan Alimentaire Territorial,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (15 voix Pour) :

- **D'approuver** le rapport de la CLECT réunie le 5 janvier 2026 pour évaluer le coût des charges transférées en lien avec la restitution de la compétence relative à l'Entretien, aménagement gestion et développement de la base de loisirs « la Nizière » à Saint-Nizier-le-Désert à la commune de Saint-Nizier-le-Désert, à compter du 1^{er} janvier 2026 et la modification de l'intérêt communautaire concernant le Plan Alimentaire Territorial
- **D'autoriser** Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire

8) Tenue du bureau de vote le 15 mars 2026

Chaque liste candidate ayant la possibilité de désigner un assesseur, il a été envoyé un mail aux deux têtes de liste pour leur proposer de désigner un titulaire et un suppléant issu de leur liste, pour chaque créneau horaire.

Après réception des réponses des deux listes, un planning sera établi et pourra être complété avec les conseillers municipaux du mandat actuel. Le planning finalisé sera adressé à tous.

9) Informations diverses

► Rapport gendarmerie :

S'agissant du dernier conseil municipal du mandat 2020-2026, le Maire prend la parole pour remercier les adjoints, les conseillers municipaux et les secrétaires ; pour leur travail et leur implication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Approbation du Procès-verbal lors de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026.

Le Président de séance :

Michel JANSEN, doyen d'âge



Secrétaire de séance :

Mireille AJOUX